

**/ DOSSIER DE PRESSE / DOSSIER DE PRESSE /**

**101<sup>e</sup> CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS  
D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE**

**Du 19 au 22 novembre 2018**

🍷 **Communiqué de presse** ..... p. 1

🍷 **Présentation détaillée des débats en plénière et forums** ..... p. 3

🍷 **Présentation des points infos** ..... p. 41

🍷 **Contacts et adresses utiles** ..... p. 55

**AMF**  
**Service de la Communication**  
**Marie-Hélène GALIN**  
Tél : 01 44 18 13 59  
[marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr)

[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)  
 @l\_amf

**Thomas OBERLÉ**  
Tél : 01 44 18 51 91  
[thomas.oberle@amf.asso.fr](mailto:thomas.oberle@amf.asso.fr)

**Anaïs GAUTREAU**  
Tél : 01 44 18 14 18  
[service.communication@amf.asso.fr](mailto:service.communication@amf.asso.fr)

En partenariat avec





Paris, le 7 novembre 2018

## / COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE /

### « Servir le citoyen et agir pour la République »

Cette 101<sup>ème</sup> édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France se tiendra les 20, 21 et 22 novembre 2018, au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris. Il sera précédé le 19 novembre, au Sénat, de la Journée des Outre-mer, un véritable temps de dialogue sur les problématiques spécifiques aux collectivités d'Outre-mer. Ce congrès sera l'occasion pour les congressistes de débattre, d'échanger et d'interpeller les pouvoirs publics sur des enjeux majeurs comme les relations entre les communes et leurs intercommunalités, l'avenir de la décentralisation, l'accès aux services essentiels de proximité ou encore l'évolution des finances locales. Ce temps fort démocratique permettra également de faire le bilan d'un an de relations entre l'État et les collectivités locales.

L'ouverture du Congrès, le 20 novembre au matin, sera consacrée cette année à l'organisation de l'intercommunalité et ses relations avec les communes sous le titre « l'intercommunalité au service des communes ». Il sera question de leur fonctionnement, bien évidemment de leur gouvernance, mais aussi de leurs compétences pour élaborer et faire vivre les projets communautaires au plus près des besoins des territoires, des communes et des habitants, après les changements importants ces dernières années.

Pendant ces trois jours, plus de vingt débats (plénières, forums, points infos...) seront ainsi proposés aux congressistes. De la petite enfance aux changements climatiques en passant par la place des femmes dans les exécutifs locaux, le numérique, l'urbanisme, la sécurité, les communes nouvelles ou encore la gestion de l'eau et de l'assainissement... autant de domaines qui déterminent la gestion publique locale au quotidien.

Quelques temps forts jalonnent cet événement où de nombreuses personnalités sont attendues. L'Assemblée générale de l'AMF dans le grand auditorium l'après-midi du mardi 20 novembre, avec deux temps : la partie statutaire (rapports d'activités et finances de l'Association) et le débat d'orientation générale. L'équipe organisatrice des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 présentera notamment cet événement devant le congrès. Erik Orsenna, écrivain, membre de l'Académie française interviendra également le 22 novembre après-midi sur le rôle irremplaçable de la commune comme cellule de la base de la République.

**L'AMF présentera à l'occasion de ce congrès son plan d'actions pour 2019 parmi lesquelles :**

- **la création d'un observatoire sur la démocratie et la vie politique municipale en partenariat avec le CEVIPOF**, le laboratoire de recherche de Science-Po Paris, jusqu'aux municipales de 2020. La présentation des résultats de la première vague d'une enquête AMF-CEVIPOF, ayant pour but de mesurer l'état de l'opinion des maires sera présentée mardi 20 novembre.
- **la campagne d'information nationale sur le rôle et la place de la commune, du maire**, des équipes municipales et des agents des collectivités locales dans la République décentralisée.

**L'AMF dévoilera également plusieurs autres enquêtes exclusives** : sur les nouveaux rythmes scolaires après les réformes successives ; sur la situation financière des communes et intercommunalités en 2017 (étude conjointe Banque des Territoires/Groupe Caisse des dépôts-AMF) ; sur *Le panier du maire*, et sur les principaux ratios financiers des communes et intercommunalités en 2017 (*Territoires et finances*, réalisée en partenariat avec la Banque Postale).

#### **Le 101<sup>e</sup> Congrès en direct**

*Des outils d'information et de communication, spécial « Congrès », permettront de suivre les débats et les événements pendant ces trois jours : site Internet [amf.asso.fr](http://amf.asso.fr) (page dédiée avec mise en ligne des discours, des vidéos, des interviews..) ; réseaux sociaux (#Congresdesmaires et page Facebook) ; application AMF ; AMFTV ; et le fil d'information rédigé par la rédaction de Maire-info et de Maires de France...*

*Les débats en plénières seront par ailleurs diffusés sur Public Sénat, partenaire media de l'événement, présent les trois jours sur un plateau, place du village.*

#### **Contacts presse :**

Marie-Hélène GALIN

Tél. 01 44 18 13 59

[marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr)

Thomas OBERLE

Tél. 01 44 18 51 91

[thomas.oberle@amf.asso.fr](mailto:thomas.oberle@amf.asso.fr)

Anaïs GAUTREAU

Tél. 01 44 18 14 18

[service.communication@amf.asso.fr](mailto:service.communication@amf.asso.fr)

En partenariat avec



## / FICHES DE PRÉSENTATION DES DÉBATS /

### SOMMAIRE

#### LUNDI 19 NOVEMBRE – *Sénat*

- **Journée des Outre-mer** p. 5

#### MARDI 20 NOVEMBRE – *Parc des expositions de la Porte de Versailles*

- **L'intercommunalité au service des communes** p. 7
- **Changements climatiques : comment s'y adapter ?** p.9
- **Nouvelles priorités européennes : quelles opportunités pour les communes ?** p. 11
- **Cirques et fêtes foraines : quelle place aujourd'hui et à l'avenir dans nos communes** p.13

#### MERCREDI 21 NOVEMBRE – *Parc des expositions de la Porte de Versailles*

- **Décentralisation, déclin ou audace ?** p. 15
- **La place des femmes dans les exécutifs locaux et au cœur des politiques publiques sectorielles** p. 17
- **La gestion patrimoniale de l'eau et de l'assainissement : objectifs et moyens** p. 19
- **Le maire et la sécurité du quotidien** p. 21
- **Inégalités d'accès aux services essentiels de proximité : quelles actions ? quels leviers ?** p. 23
- **Innover pour la gestion des déchets de petits chantiers** p. 25
- **Plans locaux d'urbanisme : quelles marges de manœuvre au regard des objectifs des SCOT et futurs SRADDET ?** p. 27
- **Le numérique à l'épreuve des territoires : couverture pour tous et inclusion de tous** p. 29
- **L'innovation au service du dynamisme commercial des territoires** p.31

#### JEUDI 22 NOVEMBRE – *Parc des expositions de la Porte de Versailles*

- **Finances locales : la libre administration étouffée ?** p. 33
- **De la petite enfance à l'école : vers plus de continuité éducative ?** p. 35
- **Communes nouvelles : 560 créations de communes nouvelles et après ?** p. 37
- **Animer une stratégie de développement économique dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale** p.39

- **Séances plénières en auditorium**
- **Forums**

#### **POINTS INFOS :**

*(du 20 au 21 novembre)*

**p. 41**

- Le prélèvement à la source pour les agents et les élus
- La taxe de séjour et l'obligation de collecte par les plateformes
- Littoral : quels nouveaux outils pour maîtriser l'urbanisation en dehors des agglomérations et villages
- Protection et sécurité des données
- L'automatisation du FCTVA
- La coopération décentralisée au service du développement communal



**LUNDI 19 NOVEMBRE  
JOURNÉE DES OUTRE-MER  
SENAT, SALLE CLEMENCEAU  
9H À 17H30**

**9H : accueil par Gérard LARCHER**, président du Sénat

**Discours de François BAROIN**, président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité

**Intervention des présidents des associations départementales de maires**

- **Maurice BONTE**, président de l'Association des maires de la Martinique,
- **Stéphane FOUASSIN**, président de l'Association des maires de La Réunion,
- **Eric GAY**, président de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie,
- **Saïd Omar OILI**, président de l'Association des maires de Mayotte,
- **Jean-Claude PIOCHE**, président de l'Association des maires de Guadeloupe,
- **David RICHE**, président de l'Association des maires de Guyane,
- **Cyril TETUANUI**, président du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie Française.

**Débat d'orientation générale : Entre urgence et long terme, quelle vision pour les territoires d'Outre-mer ?** en présence des délégations à l'Outre-mer de l'Assemblée nationale et du Sénat

**Intervention d'Annick GIRARDIN**, ministre des Outre-mer

**14H15 : Tables rondes organisées par les services de l'AMF et du ministère des Outre-mer animées par André LAIGNEL**, premier vice-président de l'AMF, maire d'Issoudun (36) et **Philippe LAURENT**, secrétaire général de l'AMF, président de la Commission des finances et de la fiscalité locales de l'AMF, maire de Sceaux (92).

**1<sup>ère</sup> table ronde** - Fiscalité et finances en Outre-mer, constats et perspectives ?

**2<sup>ème</sup> table ronde** - Le Livre bleu, quelle feuille de route pour l'Outre-mer ?

**Intervention de Jacques TOUBON**, défenseur des droits, qui présentera l'opération « Place aux droits ! » déclinée en Outre-mer

**18H30 : Réception des élus d'Outre-mer à l'Hôtel de Ville de Paris par Anne HIDALGO**, maire de Paris, en présence d'Annick GIRARDIN, ministre des Outre-mer, et François BAROIN, président de l'AMF.





## MARDI 20 NOVEMBRE 2018 DE 9H45 À 12H30 DÉBAT – AUDITORIUM

### L'INTERCOMMUNALITÉ AU SERVICE DES COMMUNES

Dans un paysage intercommunal qui a été bouleversé ces deux dernières années, les communes doivent trouver leur juste place dans les projets intercommunaux.

#### Débat co-présidé par :

- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), premier vice-président délégué et président de la commission Intercommunalité de l'AMF,
- **Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL**, maire d'Albi (81), présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

#### 1<sup>ère</sup> séquence - Organisation intercommunale : la liberté comme exigence

Sans prôner de modèle, les débats mettront en valeur la diversité des solutions concrètes d'organisation des intercommunalités, notamment celles de leur gouvernance, pour élaborer et faire vivre leurs projets au plus près des besoins des territoires, des communes et des habitants. Il sera naturellement question de la place des communes et du défi de la construction d'un projet politique intercommunal (charte intercommunale, conseil des maires, pôles territoriaux d'exercice des compétences, développement de services aux communes etc, ...) mais aussi de l'association des habitants. Ce débat ouvrira également une réflexion sur les avancées possibles à court terme (ou moyen terme) pour « *laisser respirer les territoires* » au vu de la diversité des situations.

#### 2<sup>ème</sup> séquence - Intercommunalité ou supracommunalité ?

Les lois récentes ou en cours d'élaboration ont renforcé très nettement les compétences des communautés, questionnant ainsi le rôle et la place des communes. Comment concevoir et mettre en œuvre des actions intercommunales cohérentes, efficaces avec les communes, adaptées aux besoins des habitants et des entreprises, et aux spécificités du territoire ? Cette seconde table ronde mettra en évidence le rôle des intercommunalités dans l'élaboration et la mise en place des politiques de développement et d'attractivité dans les territoires (économie, aménagement, foncier, habitat, logement, mobilité, environnement, Gemapi, etc, ...) mais aussi celui des communes, au plus près des habitants. Comment les intercommunalités et les communes travaillent ensemble pour mettre en cohérence leurs politiques afin de prendre en compte les grandes évolutions numérique, écologique, économique ? A titre d'illustration, ces débats s'appuieront sur les politiques de développement économique, d'urbanisme-habitat, de mobilité ...

#### Avec les interventions de :

- **Véronique BESSE**, maire des Herbiers (85), présidente de la communauté de communes du Pays des Herbiers ;
- **Jean-François DEBAT**, maire de Bourg-en-Bresse (01), président de la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;
- **Fabian JORDAN**, maire de Berrwiller (68), président de la communauté Mulhouse Alsace Agglomération ;
- **Alain JUPPÉ**, maire de Bordeaux (33), président de Bordeaux métropole,
- **Ludovic ROCHETTE**, maire de Brognon (21), président de la communauté de communes Norge et Tille, président de l'Association des maires de Côte d'Or ;
- **Johanna ROLLAND**, maire de Nantes (44), présidente de Nantes Métropole ;
- **Nicolas SORET**, président de la communauté de communes du Jovinien (89).

Débat animé par **Jean DUMONTEIL**, journaliste



**MARDI 20 NOVEMBRE 2018 DE 10H À 12H30**

**FORUM – SALLE 500**

## **CHANGEMENTS CLIMATIQUES : COMMENT S'Y ADAPTER ?**

Le climat évolue rapidement sous l'effet de l'accumulation des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Ce lien de cause à effet ne fait plus débat. Les projections à moyen terme font état de modifications dont la plupart sont déjà sensibles en Métropole et en Outre-mer : augmentation du nombre et de la durée des vagues de chaleur en été, renforcement du taux de précipitations extrêmes ou encore augmentation des épisodes de sécheresse.

Les communes et les intercommunalités ont une double responsabilité afin de garantir dans la durée une bonne qualité de vie des citoyens et la pérennité des activités économiques du territoire. Elles doivent atténuer leur propre impact, pour contribuer au maximum de leur capacité à enrayer le phénomène, et faciliter l'adaptation de leur territoire en prenant en compte les évolutions qui y sont attendues.

Cette adaptation peut reposer sur une véritable stratégie ou, à plus petite échelle, sur une mobilisation des nombreux services que peut rendre la nature. Lutter contre les îlots de chaleur, favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement, capter des polluants atmosphériques par exemple, contribuent à rendre les villes plus agréables et plus résilientes.

Ce forum sera l'occasion de présenter et de débattre de nombreuses solutions d'adaptation ainsi que des moyens dont disposent les élus pour les mettre en œuvre.

**Forum coprésidé par André FLAJOLET**, maire de Saint-Venant (62) et président de la commission Transition écologique de l'AMF, et **Mohamed GNABALY**, maire de L'Île-Saint-Denis (93) et rapporteur de la commission Transition écologique de l'AMF.

**1<sup>ère</sup> séquence – Quel est notre avenir climatique ?**

**2<sup>ème</sup> séquence – Comment s'adapter ? quelques exemples d'actions**

**Avec les interventions de :**

- **Jean-Marc BOUILLON**, président d'honneur de la Fédération Française du Paysage
- **Pascal CANFIN**, directeur général du WWF
- **Daniel GIBBS**, président du conseil territorial de Saint Martin
- **Caroline GUTLEBEN**, directrice de Plante&Cité
- **Jean JOUZEL**, climatologue, directeur de recherche au CEA,
- **Barbara POMILI**, Présidente de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- **Audrey PULVAR**, présidente de la Fondation pour la Nature et l'Homme

Forum animé par **Carole RAP**, journaliste.



**MARDI 20 NOVEMBRE 2018 DE 10H À 12H30**

**FORUM – SALLE 300**

## **NOUVELLES PRIORITES EUROPEENNES : QUELLES OPPORTUNITES POUR LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES ?**

Le rôle structurant de la politique de cohésion, qui permet de réduire les inégalités de développement au sein des territoires européens, n'est toujours pas achevé. Avec l'accroissement des fractures territoriales, un accompagnement ambitieux, cohérent et doté d'importants moyens est toujours une nécessité en Europe, notamment pour ses communes et intercommunalités.

A plus de mi-parcours du cadre financier pluriannuel actuel et dans un contexte de négociations communautaires impactant fortement la politique de cohésion, les communes et intercommunalités verront leurs financements baisser au profit de nouvelles priorités, comme la sécurité, les migrations et le numérique. Aussi, afin de répondre au mieux aux défis des territoires, la Commission européenne propose d'axer la politique de cohésion autour de cinq grands objectifs : une Europe plus intelligente et une Europe plus verte et à zéro émission carbone, qui concentreront la plus grande partie des investissements de développement régional ; une Europe plus connectée, une Europe plus sociale et une Europe plus proche des citoyens.

Si la politique de cohésion poursuivra ses investissements dans toutes les régions toujours selon la base de trois catégories de régions (régions moins développées, en transition et plus développées), il est nécessaire de continuer à défendre la place des communes, souvent en première ligne dans l'application des politiques européennes, quelle que soit leur taille, et ce afin qu'elles ne soient pas les grandes oubliées de l'Europe.

### **Atelier co-présidé par :**

- **Christophe ROUILLON**, maire de Coulaines (72), président de la commission Europe,
- **Thibaut GUIGNARD**, maire de Plœuc-l'Hermitage (22), président de LEADER FRANCE.

### **1ère séquence - Faire entendre la voix des communes en Europe : panorama des négociations communautaires sur le futur budget et la politique de cohésion**

A la veille des élections européennes, les négociations budgétaires sont en cours à Bruxelles pour le futur exercice budgétaire 2021-2027. Avec un budget global proposé à hauteur de 1,11 % du revenu national brut de l'UE à 27 Etats membres, soit 1 135 milliards d'euros d'engagements à prix constants 2018, contre 1 138 milliards d'euros actuellement, la France se verrait attribuer au titre de la politique de cohésion 16 milliards d'euros, soit une baisse de 5 %.

Cette séquence sera l'occasion d'échanger sur les enjeux, de replacer l'importance des communes dans le processus de négociation et de défendre le rôle majeur de la politique de cohésion en Europe

### Avec les interventions de :

- **Pierre MOSCOVICI**, Commissaire européen aux affaires économiques et monétaires,
- **Agnès LE BRUN**, maire de Morlaix (29), vice-présidente de l'AMF,
- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), président de l'AFCCRE,
- **Isabelle THOMAS**, eurodéputée, co-rapporteur du Cadre financier pluriannuel 2021-2027,
- **Karl-Heinz LAMBERTZ**, président du Comité européen des Régions,
- **Edward LLEWELLYN**, ambassadeur du Royaume-Uni en France

### 2ème séquence - S'appuyer sur les nouvelles priorités européennes pour favoriser le développement communal

Après une présentation générale des enjeux, il s'agira de montrer comment prendre en compte dans les projets communaux, les nouvelles priorités fléchées par la Commission européenne afin de répondre aux besoins des communes et de contribuer à leur développement sur le long terme.

En effet, si le développement urbain durable est clairement identifié comme un enjeu et une priorité, les projets liés au développement durable le sont également et vont au-delà de la politique régionale, le développement rural ne doit pas être oublié car il contribue à la richesse de nos territoires.

### Avec les interventions de :

- **Hélène GEOFFROY**, maire de Vaulx-en Velin (69),
- **Jan OLBRYCHT**, eurodéputé, co-rapporteur du Cadre financier pluriannuel 2021-2027,
- **Audrey COREAU**, cheffe du Département Stratégie nationale, européenne et internationale, Agence française pour la biodiversité
- **Wallis GOELEN-VANDEBROCK**, cheffe de l'Unité Développement territorial et urbain à la DG REGIO

Forum animé par **Bruno LEPRAT**, journaliste.

**MARDI 20 NOVEMBRE 2018 DE 10H00 À 12H30**

**FORUM – SALLE MARIANNE**

## **CIRQUES ET FÊTES FORAINES : QUELLE PLACE AUJOURD'HUI ET À L'AVENIR DANS NOS COMMUNES ?**

Les cirques traditionnels et les fêtes foraines participent pleinement à l'animation des territoires depuis des décennies mais connaissent aujourd'hui des difficultés qui sont liées d'une part, aux évolutions des pratiques de loisirs et des mentalités et d'autre part, à la raréfaction des emplacements disponibles dans les communes. Ces dernières sont devenues en effet des acteurs culturels et économiques majeurs, caractérisés par un embellissement et un aménagement des centres-villes et par le développement d'une politique d'animation forte.

Dans ce double contexte, une commission nationale des professions foraines et circassiennes a été récemment installée au regard des nombreux enjeux touchant ces professions, qu'il s'agisse de reconnaissance, de professionnalisation, de concertation avec les collectivités, d'emplacements, de sécurité et de sûreté, de place des animaux dans les cirques...

Comment préserver l'activité ancestrale des cirques traditionnels et des fêtes foraines face à ces mutations ? Quelle place doivent occuper ces manifestations dans les nouvelles politiques d'animation des communes ? Comment mieux les sécuriser ?

### **Forum co-présidé par :**

- **Bertrand RINGOT**, maire de Gravelines (59)
- **Pierre HÉRISSON**, conseiller municipal d'Annecy (74), sénateur honoraire

### **1<sup>ère</sup> séquence – Quelles réponses l'Etat doit-il apporter aux nouvelles inquiétudes partagées tant par les professionnels que par les communes ?**

- La question de la mise en concurrence du domaine public : une exclusion des cirques et des fêtes foraines à conforter.
- La question de la place des animaux dans les cirques : un enjeu sociétal qui dépasse le niveau de la commune.

### **Avec les interventions de :**

- **Olivia POLSKI**, adjointe au maire de Paris (75)
- **Sophie POMMIER-OSTERMANN**, adjointe au maire de Nancy (54)
- **Jean-Marc GIBEY**, maire de Jargeau (45)

### **2<sup>e</sup> séquence – Quelles solutions pour maintenir la place des cirques et des fêtes foraines dans les communes ?**

- La question de la prise en compte de ces manifestations dans les politiques d'aménagement et d'animation des communes : emplacements attractifs, modulaires et compatibles avec les besoins de développement des collectivités...

- La question des conditions d'accueil : quelle concertation avec les professionnels mais quelle représentativité de ces derniers ? Quels engagements communs (exemple de la nouvelle charte pour les cirques) ? Quid de la sécurité et de la sûreté de ces événements ?

**Avec les interventions de :**

- **Marthe MARTI**, adjointe au maire de Toulouse (31)
- **Béatrice ODUNLAMI**, adjointe au maire d'Orléans (45) ou **Jacques FROMM**, adjoint au maire d'Epernay (51) ou **Thierry VINÇON**, maire de Saint-Amand-Montrond (18) commune ayant signé une convention avec les forains
- **Jean-Loup GERVAISE**, adjoint au maire de Rouen (76)
- **Arnaud TANQUEREL**, adjoint au maire de Bayeux (14)
- **René HAYOUN**, président de l'Association de défense du droit forain, président de l'intersyndicale Entrepreneurs et artisans de la fête foraine
- **Anthony DUBOIS**, président de l'Association de défense des cirques de famille
- **Yannis JEAN**, délégué général du Syndicat des cirques et compagnies de création
- **Gwenola DAVID**, directrice générale d'ARTCENA

**Avec la participation de Gérard LEMAIRE, préfet, président de la Commission nationale des professions foraines et circassiennes.**



## MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018 DE 9H30 À 12H30 DÉBAT – AUDITORIUM

### DECENTRALISATION, DECLIN OU AUDACE ?

Après un bilan de la situation de la décentralisation vécue par les territoires, ce débat doit permettre de croiser les axes d'une évolution souhaitée par les élus du rapport entre les collectivités et l'Etat.

#### Débat co-présidé par :

- **François BAROIN**, président de l'AMF,
- **André LAIGNEL**, premier vice-président délégué de l'AMF,

**Introduction** par **Gérard LARCHER**, président du Sénat

#### 1<sup>ère</sup> séquence – Quel bilan des relations entre l'Etat et les collectivités locales ?

Il s'agira de revenir sur la réalité de la décentralisation, ses avancées mais aussi ses carences au regard de ses objectifs initiaux (enchevêtrement des compétences et des structures, concurrence entre les territoires...). Dans un climat qui s'est tendu ces dernières années, et plus encore récemment face à la déception de la Conférence nationale des territoires, les débats aborderont les formes de recentralisation à l'œuvre et dénoncées par les élus. Il sera également question de la place et du rôle des communes dans l'évolution territoriale récente (grandes intercommunalités, métropolisation, régionalisation...) et les enjeux multiples au regard de l'éloignement des habitants des lieux de décision, de cohérence et d'efficacité des politiques publiques sur les territoires...

#### 2<sup>ème</sup> séquence – Comment renouveler des relations audacieuses avec l'Etat au service d'une décentralisation réussie ?

Cette séquence portera sur les pistes pour renouveler les relations entre les collectivités et l'Etat mais aussi pour répondre au besoin de « respiration » des territoires. Comment promouvoir une organisation décentralisée partagée et concertée sur la mise en œuvre des politiques publiques ? Avec quels objectifs et à quelles conditions ? Comment bâtir des relations financières fondées sur la confiance et la lisibilité ? Quelle réforme de l'Etat, si l'on souhaite conserver un régime contractuel et ne pas basculer vers un régime fédéral ?

Ce débat s'inscrit aussi dans les réflexions qui entourent le projet de réforme constitutionnelle, dont le débat se poursuivra en janvier au Parlement : la reconnaissance d'un droit à la différenciation des compétences pour les collectivités de même niveau, la question de l'autonomie financière et fiscale des collectivités ou encore le droit à l'adaptation locale et à l'expérimentation. Dans les attentes vis-à-vis de l'Etat devraient aussi être évoquées la future Agence nationale de cohésion des territoires ou encore la dimension des collectivités locales « employeurs ».

#### Avec les interventions de :

- **Philippe LAURENT**, secrétaire général de l'AMF, maire de Sceaux (92), président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale,
- **Carole DELGA**, présidente du conseil régional d'Occitanie,

- **Martine VASSAL**, présidente du conseil départemental des Bouches-du-Rhône, présidente de la métropole d'Aix-Marseille-Provence (13),
- **Nathalie LE YONDRE**, maire d'Audenge (33),
- **Pierre JARLIER**, maire de Saint-Flour, président de Saint-Flour Communauté (15),
- **Philippe CHALOPIN**, maire de Baugé-en-Anjou (49), président de la communauté de communes Baugeois-Vallée,
- **Géraldine CHAVRIER**, professeur agrégé de droit public, Université Paris I Panthéon-Sorbonne,
- **Ilaria CASILLO**, vice-présidente de la Commission nationale du débat public, maître de conférence, UPEM Université Paris Est Marne-la-Vallée.

Débat animé par **Jean DUMONTEIL**, journaliste.

**MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018 DE 9H30 À 12H30**

**FORUM – SALLE 500**

## **LA PLACE DES FEMMES DANS LES EXECUTIFS LOCAUX ET DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES**

Seulement 16% des maires et 8% des présidents d'intercommunalités sont des femmes. Lors d'un premier forum organisé dans le cadre du précédent congrès, la nécessité de formuler des propositions concrètes afin de renforcer la place des femmes dans les exécutifs locaux avait été formulée par les participants. Un groupe de travail dédié s'est réuni plusieurs fois pour arrêter les principes d'une évolution notamment législative.

Par ailleurs, ce sont l'ensemble des politiques publiques qui doivent concourir au renforcement de la mixité (aménagement urbains, politiques éducatives, ...). Il convient ainsi d'échanger sur les bonnes pratiques et les stratégies transversales pour y parvenir.

### **Forum présidé par les co-présidentes du groupe de travail AMF « place des femmes dans les exécutifs locaux » :**

- **Cécile GALLIEN**, maire de Vorey (43) et vice-présidente de l'AMF
- **Edith GUEUGNEAU**, maire de Bourbon-Lancy (71) et présidente de la Communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme

### **1<sup>ère</sup> séquence – Présentation et échanges sur les propositions de l'AMF en matière de parité au sein du bloc communal**

Liste paritaire et alternée pour les communes de moins de 1000 habitants, renforcement de la parité dans les exécutifs intercommunaux, ... ces propositions seront présentées et débattues. Au-delà, les échanges pourront se prolonger sur les bonnes pratiques de la mixité et les réformes à apporter au statut de l'élu pour accompagner ce changement.

Présentation des conclusions du Groupe de travail par **Cécile GALLIEN** et **Edith GUEUGNEAU**.

Conclusions par **Marie-Pierre RIXAIN** et **Annick BILLON**, présidentes des délégations aux droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat, et par **Clair GUIRAUD**, secrétaire générale du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

### **2<sup>ème</sup> séquence – La mixité dans les politiques publiques : approches transversales et sectorielles**

C'est bien l'ensemble des politiques publiques qui doivent concourir au renforcement de la mixité. Dans ce cadre, il est proposé d'échanger tant sur les projets transversaux

(Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, rapport annuel, lecture analytique du budget, ...) que sur des politiques publiques sectorielles (aménagement urbains, conseils municipaux des enfants, politiques culturelles, ...).

**Avec les interventions de :**

- **Geneviève LETOURNEUX**, conseillère municipale déléguée aux Droits des femmes à Rennes
- **Mathy DIOUF**, adjointe au maire de Nice (06) déléguée aux Droits des femmes
- Un élu de petite commune
- **Valérie LOIRAT**, chef de projets à l'Association Française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE)

Forum animé par **Bruno LEPRAT**, journaliste.

**MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018 DE 9H30 À 12H30**

**FORUM – SALLE 300**

## **GESTION PATRIMONIALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : QUELS OBJECTIFS ET QUELS MOYENS ?**

L'eau est un bien commun indispensable à la vie. Inégalement répartie, elle est aussi fragilisée par des pollutions diffuses de plus en plus difficiles à traiter et par les effets du dérèglement climatique. La disponibilité d'une ressource en eau locale de qualité constitue pourtant un élément déterminant du patrimoine des communes et des intercommunalités. Leur développement en dépend.

La gestion de l'eau fait appel à des compétences décentralisées qui reposent en grande partie sur les communes et les intercommunalités. Elle s'intègre également dans une organisation par bassin versant qui permet une gestion solidaire et intégrée la ressource en eau, de l'amont à l'aval, conciliant les usages et adaptée aux spécificités territoriales.

Si les communes et intercommunalités n'ont pas à rougir des performances de leurs services d'eau et d'assainissement, d'importants défis restent à relever.

Accès à l'ingénierie, économies d'échelles, juste prix de l'eau, connaissance patrimoniale, etc. Cet atelier sera l'occasion de passer en revue les outils et les moyens auxquels les collectivités peuvent recourir pour optimiser durablement leur gestion patrimoniale de l'eau.

### **Forum co-présidé par**

- **André FLAJOLET**, maire de Saint-Venant (62), président de la commission Transition écologique de l'AMF
- **Jean LAUNAY**, président du Comité national de l'eau

**1<sup>ère</sup> séquence - Comment protéger sa ressource en eau ?**

**2<sup>ème</sup> séquence - Comment renforcer sa capacité de maîtrise d'ouvrage ?**

**3<sup>ème</sup> séquence - Quel juste prix pour l'eau ?**

### **Avec la participation de :**

- **Hervé PAUL**, maire de Saint-Martin-du-Var (06), président d'Eau d'Azur
- **Jacques PELISSARD**, maire de Lons-Le-Saunier (39)
- **Danielle MAMETZ**, maire de Boëseghem (59), vice-présidente de NOREADE (SIDENSIAN)
- **Yannick NADESAN**, président du syndicat des eaux du Bassin Rennais
- **Eric RAMBAUD**, président de Vendée Eau
- **Régis TAISNE**, chef du service Eau de la FNCCR
- **Olivier SICHEL**, directeur général de la Banque des Territoires
- **Antoine FRÉROT**, président du Comité stratégique de la filière Eau

Forum animé par **Laurence DENÈS**, journaliste



**MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018 DE 9H30 À 11H**

**FORUM – SALLE MARIANNE**

## **LE MAIRE ET LA SECURITE DU QUOTIDIEN**

Les 35 357 maires sont chargés, au quotidien et au plus près de nos concitoyens, de la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Ils concourent ainsi, aux côtés de l'Etat, à l'exercice des missions de sécurité publique, de prévention de la délinquance et de protection des populations.

Le forum permettra d'apprécier cette coproduction de sécurité entre les maires et l'Etat à l'aune :

- du lancement de la police de sécurité du quotidien (PSQ) en février 2018 et de sa concrétisation en septembre par le début du renforcement des effectifs dans 15 « quartiers de reconquête républicaine » en zone de police nationale et dans 20 groupements de gendarmerie. Au-delà des annonces sur les personnels, la PSQ est présentée comme la future doctrine de sécurité publique applicable à l'ensemble du territoire national : quels seront alors la place et le rôle du maire dans sa définition, sa conduite et son évaluation ?
- des propositions contenues dans le rapport des députés en mission Jean-Michel FAUVERGUE et Alice THOUROT, intitulé « D'un continuum de sécurité vers une sécurité globale », remis au Premier ministre le 11 septembre dernier. Selon le ministère de l'Intérieur, leur contribution recherche « une meilleure complémentarité et efficacité » entre les forces de sécurité de l'Etat, les polices municipales (22000 agents) et les entreprises de sécurité privée (160000 salariés) « dans le strict respect des compétences et des spécificités de chacun » ;
- des évolutions dans l'échange et l'exploitation concertés des informations sécuritaires entre les maires et les services de l'État, y compris en matière de radicalisation. Le Président de la République considère désormais « normal que le préfet ait maintenant de manière systématique et dans une charte qu'on va rendre transparente, un dialogue avec les maires pour pouvoir échanger sur ces situations » et a demandé au ministre de l'Intérieur de faire des propositions « pour qu'on puisse s'engager à l'égard des maires en la matière pour les aider » ;
- de « l'image de l'impuissance publique face aux incivilités, aux nuisances et à la petite délinquance » dont les maires et leurs administrés pâtissent les premiers, en lien avec d'autres mesures comme par exemple la loi du 3 août 2018 sur les rodéos motorisés.

### **Forum co-présidé par :**

- **Pauline MARTIN**, maire de Meung-sur-Loire (45), présidente de la communauté de communes des Terres du Val de Loire, rapporteur de la commission prévention de la délinquance et sécurité de l'AMF ;
- **Nathalie KOENDERS**, première adjointe au maire de Dijon (21), chargée de la tranquillité publique.

### **Avec les interventions de :**

- **Eric MORVAN**, directeur général de la Police nationale, ou son représentant (pressenti) ;
- **Richard LIZUREY**, directeur général de la Gendarmerie nationale, ou son représentant (pressenti).

Forum animé par **Henri WEILL**, journaliste





**MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018 DE 14H30 À 17H30  
DÉBAT – AUDITORIUM**

## **INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS DE PROXIMITÉ : QUELLES ACTIONS ? QUELS LEVIERS ?**

« Déserts médicaux », « zones blanches culturelles », ... les difficultés d'accès aux services et aux équipements publics sont réelles dans de nombreux territoires fragilisés qui semblent délaissés par les grandes orientations nationales, que ce soit dans les quartiers populaires ou dans le monde rural isolé.

Face au constat de ces fractures territoriales et aux insuffisances des réformes successives mises en œuvre au niveau national, les élus locaux s'organisent pour territorialiser ces politiques, pourtant facultatives, en s'appuyant sur les acteurs locaux et en tenant compte des ressources locales.

Comment les élus locaux peuvent-ils répondre, à leur niveau, aux besoins d'accès de leur population à la culture, ou à la santé ou à l'emploi ? Existe-t-il une échelle de territoire pertinente ou faut-il laisser les acteurs locaux s'organiser librement en fonction des besoins et des moyens identifiés localement ? De quels nouveaux outils disposent les élus locaux pour faciliter l'accès de tous à la culture, à la santé, à l'emploi ? De quelle nature peut être l'appui des services déconcentrés (ARS, DRAC) afin d'être au plus près des besoins des élus locaux, au service des citoyens ?

### **Débat présidé par :**

- **Isabelle MAINCION**, maire de La Ville-aux-Clercs (41),
- **Florence PORTELLI**, maire de Taverny (95),
- **Bernard VAURIAC**, maire de Saint-Jory-de-Chalais (24), président de la communauté de communes des marchés du Périg'or Limousin Thiviers-Jumilhac, président de l'Association des maires de Dordogne,
- **Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**, maire de Cahors (46), président de la communauté d'agglomération du grand Cahors, président de l'Association des maires du Lot.

**Un grand témoin : Hugo BREVORT**, directeur des stratégies territoriales - Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) sur *Les fractures territoriales : quelles réalités ?*

### **1<sup>ère</sup> séquence – Des politiques territorialisées pour plus d'efficacité et de proximité**

- Des territoires qui s'engagent pour faire face aux difficultés d'accès
- La nécessité d'une coordination avec les acteurs locaux et d'un travail en réseau

### **Avec l'intervention attendue de :**

- **Raymond RABETEAU**, maire de Royère-de-Vassivière (23)
- **Jean-Marc VASSE**, maire de Terres en Caux (76), président Ciné Seine
- Un représentant de la mission locale de Vannes (56)
- **Docteur Patrick BOUET**, président du Conseil national de l'ordre des médecins
- **Michel LEFEIVRE**, président du Syndicat national des scènes publiques (SNSP), directeur du Centre des Bords de Marne, Scène publique conventionnée, Le Perreux-sur-Marne
- **Eric LOMBARD**, directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations

## **2<sup>ème</sup> séquence – Des leviers à la disposition des élus locaux**

- **Le numérique peut-il offrir des solutions innovantes pour favoriser l'accès aux services de proximité ?**
  - Les nouvelles technologies ont-elles un rôle à jouer dans l'accès des populations à des services ?
  - La télémédecine et la télé-expertise apportent-t-elles des pistes de réponse au manque de professionnels de santé ?
- **Quel rôle des services déconcentrés de l'État dans le cadre de cette territorialisation des politiques ?**

### **Avec l'intervention attendue de :**

- **John BILLARD**, maire du Favril (28)
- **Gilles LEPROUST**, maire d'Allonnes (72)
- **Laurent ROTURIER**, président de l'Association des DRAC françaises
- **Thomas MESNIER ou Elisabeth DOINEAU**, délégués à l'accès aux soins
- **Philippe WAHL**, PDG du Groupe La Poste.

Débat animé par **Jean DUMONTEIL**, journaliste.

**MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018 DE 14H30 À 17H30**

**FORUM – SALLE 500**

## **INNOVER DANS LA COLLECTE ET LA GESTION DES DÉCHETS DE PETITS CHANTIERS ?**

Les déchets des petits chantiers, qu'ils soient produits par des particuliers ou des professionnels, font partie des contributeurs les plus visibles aux dépôts sauvages. Le renforcement des sanctions a ses limites s'il n'existe pas d'outils adaptés aux contraintes et aux attentes des professionnels de la construction.

Les professionnels sont des opérateurs économiques et ils ne gèrent pas le temps ou l'argent comme les particuliers. Il est donc nécessaire de leur apporter une solution de collecte et de valorisation des déchets qui correspondent à leurs besoins. Deux pistes de réflexion peuvent être envisagées :

- une déchetterie professionnelle automatisée et ouverte 24h/24h ;
- une plate-forme multiservice permettant de recourir à d'autres prestations en plus de l'accueil des déchets.

L'objet de ce forum est donc de favoriser la mise en commun de différentes expériences innovantes de collecte et de gestion des déchets de petits chantiers. Il permettra d'examiner les conditions et modalités de ces expériences, mais aussi d'échanger les perceptions des élus présents sur cette problématique.

Le forum ne porte pas sur le volet sanctions des dépôts sauvages ; cette question fera l'objet d'une rencontre AMF au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

### **Atelier co-présidé par :**

- **Guy GEOFFROY**, maire de Combs-la-Ville (77)
- **Nicolas SORET**, président de la communauté de communes du jovinien (86)

### **Avec les interventions de :**

- **Jean-Yves MENO**, Président du syndicat mixte tri et recyclage des déchets Ouest Cote d'Armor -Valorys
- **Jean Jacques CHATELAIN**, élu référent DECHETS à la CAPEB.

Forum animé par **Bruno LEPRAT**, journaliste.



**MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018 DE 14H30 À 17H30**

**FORUM – SALLE 300**

## **PLANS LOCAUX D'URBANISME : QUELLES MARGES DE MANŒUVRE AU REGARD DES OBJECTIFS DES SCOT ET FUTURS SRADDET ?**

Créés par la loi NOTRe, les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité (SRADDET) qui devraient être adoptés dans chaque région avant la fin de l'année 2019, préciseront les objectifs de la région à moyen et long termes et les mesures qui en découleront en matière, notamment d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

Ces SRADDET, actuellement en cours d'élaboration, intégreront plusieurs schémas régionaux thématiques préexistants : schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT), schéma régional de l'intermodalité (SRI), schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ...

Les SCoT, qu'ils soient approuvés, en cours ou en projet, considérés quant à eux comme les outils de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie, destinés pour leur part à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, couvrent, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 469 établissements publics de coopération intercommunale, représentant 28 350 communes (près de 80 %) et 61,1 millions d'habitants (93 % de la population française), sur près de 70 % du territoire national.

Partant de ce constat, la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite « ELAN » propose aujourd'hui de revoir les rapports existants entre les différents schémas et les documents de planification dans un objectif annoncé de simplification, de rationalisation et de sécurisation des règles applicables en matière d'urbanisme et d'aménagement.

En parallèle, cette même loi propose de promouvoir les procédures intégrées de mise en compatibilité des documents d'urbanisme afin de les adapter aux nouveaux projets d'aménagement promus par la loi (Projet Partenarial d'Aménagement, Grande Opération d'Urbanisme, Opération de Revitalisation de Territoire) destinés à accélérer la production de logements et la rénovation urbaine.

Compte-tenu de leur rôle prescriptif que la loi entend conforter, notamment dans des rapports renforcés de compatibilité, les schémas régionaux et les SCoT laissent-ils encore une marge de manœuvre aux élus communaux et intercommunaux pour déterminer leur projet de territoire à travers les PLU communaux et intercommunaux ?

En ce sens, en quoi les nouveaux outils du PLU(i) favorisant un urbanisme de projet (règles graphiques, orientations d'aménagement et de programmation etc.) peuvent-ils favoriser la mise en œuvre des politiques locales en matière de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mixité sociale, de préservation des zones naturelles et agricoles, de promotion de la mobilité, des énergies renouvelables, etc. ?

### Forum co-présidé par :

- **Pierre JARLIER**, maire de Saint-Flour (15), président de Saint-Flour communauté, président de la commission Aménagement et urbanisme de l'AMF
- **Pierre DUCOUT**, maire de Cestas (33), Président de la communauté de communes Jalle Eau Bourde, rapporteur de la commission Aménagement et urbanisme de l'AMF

**Introduction par Rozen NOGUELLOU**, professeur à l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne, directrice du GRIDAUH : incidences sur les PLU(i) des orientations des futurs SRADDET et SCoT et mise en perspective avec les enjeux d'une refonte de la hiérarchie des normes tels que définie par la loi ELAN

### 1<sup>ère</sup> séquence - Quelle organisation pour permettre aux élus de porter un projet de territoire partagé au service des habitants ?

#### Avec les interventions de :

- **Nicolas LEBAS**, vice-président en charge de la planification territoriale, région Hauts-de-France, président de l'Association des maires du Nord (59)
- **Frédéric CHEREAU**, maire de Douai (59), vice-président de la communauté d'agglomération du Douaisis
- **Michel HEINRICH**, maire d'Epinal (88), président de la communauté d'agglomération d'Epinal et président du syndicat mixte de SCoT des Vosges centrales, président de la Fédération des SCoT
- **Olivier PAVY**, maire de Salbris (41), président de la communauté de communes Sologne des Rivières.

### 2<sup>ème</sup> séquence – A quel(s) niveau(x) de planification devrait-on traiter les différentes politiques sectorielles d'aménagement ?

**Quatre thèmes en débat** : habitat, mobilité, artificialisation des sols/ gestion économe de l'espace, transition énergétique

#### Avec les interventions de :

- **Laurianne DENIAUD**, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire de Saint Nazaire (44), en charge de l'urbanisme, du foncier et du logement
- **Nicolas SANSU**, maire de Vierzon (18)
- **Nathalie THIERRY**, maire de Clères, vice-présidente de l'Inter Caux Vexin (76), conseillère régionale, vice-présidente de la commission attractivité du territoire, tourisme et culture
- **Frédéric CUILLERIER**, maire de Saint-Ay (45), président de l'Association des maires du Loiret, président de la commission Transports, mobilités, voirie de l'AMF ;
- **Mickaël WEBER**, maire de Woelfling (57), président du Parc naturel régional des Vosges du Nord, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France .

Forum animé par **Philippe POTTIÉE-SPERRY**, journaliste.

**MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018 DE 14H30 À 17H30**

**FORUM – SALLE MARIANNE**

## **LE NUMÉRIQUE À L'ÉPREUVE DES TERRITOIRES**

Si le mouvement d'accélération de la dématérialisation des services publics et des relations avec les administrations permet des gains appréciables en temps et en déplacement, il peut très vite devenir un facteur d'exclusion si l'on ne maîtrise pas tous les outils numériques ou si l'on est éloigné de réseaux de communications électroniques performants.

Cet atelier permettra de débattre de ce moment charnière, où deux politiques publiques doivent être menées de front : celle de la couverture du territoire par les réseaux très haut débit fixe et mobile et celle de l'inclusion numérique. Comment peut-on y parvenir ? Quelle articulation entre les actions de l'Etat et les initiatives des communes et des EPCI ?

### **Atelier co-présidé par :**

- **Luc LEMONNIER**, maire du Havre (76), président de la commission Numérique de l'AMF
- **Nicolas BONNEAU**, maire de La Chapelle-Saint-Mesmin (45), rapporteur de la commission Numérique de l'AMF

### **Avec les interventions de :**

- **Hélène LACROIX**, maire d'Ayen (19)
- **Michel SAUVADE**, maire de Marsac-en-Livradois (63), référent AMF sur la téléphonie mobile
- **Pierre-Jean VERZELEN**, président de l'Union des maires de l'Aisne, maire de Crécy-sur-Serre (02)
- **Martine LOMBARD**, membre du collège de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)

### **1<sup>ère</sup> séquence – La couverture du territoire par les réseaux fixes et mobiles**

Objectifs et avancées du Plan France Très Haut Débit et de l'accord rendu public le 14 janvier 2018 entre l'Etat et les opérateurs pour améliorer la couverture mobile du territoire

- Présentation des deux dispositifs et échanges avec **Julien DENORMANDIE**
- Intervention de **Martine LOMBARD**
- Témoignages de **Michel SAUVADE** et **Pierre-Jean VERZELEN**

### **2<sup>ème</sup> séquence – L'accès aux droits et l'accompagnement numérique**

Dans la logique du « tout dématérialisé » comment accompagner le citoyen dans l'accès aux services numériques ?

- Témoignage d'**Hélène LACROIX**
- Présentation de la stratégie nationale pour une inclusion numérique par **Mounir MAHJOUBI**.
-

Avec la participation de Julien DENORMANDIE, ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, et de Mounir MAHJOUBI, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances et du ministre de l'Action et des Comptes publics chargé du numérique.

Forum animé par **Laurence DENÈS**, journaliste



**MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018 DE 16H À 17H30**

**FORUM – SALLE 500**

## **L'INNOVATION AU SERVICE DU DYNAMISME COMMERCIAL DE NOS TERRITOIRES**

Le commerce est un élément essentiel du dynamisme de nos territoires. Face à la croissance de la vacance commerciale et aux évolutions de la société, les élus locaux doivent prendre la mesure des changements en cours : nouvelles attentes des consommateurs, enjeux logistiques, avenir du commerce physique, développement du e-commerce, concurrence des GAFAs, intégration du digital, etc.

Le e-commerce représente aujourd'hui environ 9% du commerce de détail et l'achat sur internet croit chaque année de 3%. Parallèlement, de nouvelles formes de commerce et d'organisation de l'espace marchand apparaissent, notamment pour satisfaire un besoin de retour à la proximité. Les acteurs de la grande distribution réinvestissent également l'hypercentre des villes dans des formats de magasins adaptés.

Quelles complémentarités entre le commerce classique et les nouvelles formes de commerce, au service du citoyen ? Quel est le rôle et la place des acteurs publics dans l'organisation et la régulation du fait commercial dans les territoires ?

Accompagnement des commerçants physiques (vitrines, numérique, foncier), refonte de la fiscalité du commerce, organisation des livraisons, soutien des nouvelles formes de consommation (circuits de proximité, drives fermiers, labels, offres alternatives) et des nouvelles formes de commerces (boutiques éphémères, foodtrucks) : tels sont les enjeux pour que le commerce de demain soit un commerce moderne, durable, au service des consommateurs et implanté sur nos territoires.

### **Avec l'intervention de :**

- **Laurent Hénart**, maire de Nancy (54),
- **Pierre-Alain Roiron**, maire de Langeais (37), rapporteur de la commission Développement économique, tourisme, commerce de l'AMF,
- **David Lisnard**, maire de Cannes et président de Cannes Pays de Lérins (06),
- **Cécile Helle**, maire d'Avignon (84),
- **Frédéric Vergne**, adjoint au maire de Beynat (19), président des buralistes de Corrèze et commerçant.

Forum animé par **Bruno LEPRAT**, journaliste.



**JEUDI 22 NOVEMBRE 2018 DE 9H30 À 12H  
DÉBAT – AUDITORIUM**

## **FINANCES LOCALES : LA LIBRE ADMINISTRATION ETOUFFÉE ?**

L'objectif de réduction du déficit public justifie-t-il l'accroissement des contraintes sur les budgets locaux avec la réduction des ressources et l'encadrement des dépenses ? L'objectif de soutien au pouvoir d'achat justifie-t-il la suppression de la taxe d'habitation ?

La remise en cause de la libre administration constitue-t-elle la solution sine qua non pour réduire le déficit public et soutenir le pouvoir d'achat ? N'existe-t-il pas une autre voie qui concilie réduction du déficit et liberté de gestion ?

Si le bloc communal doit participer à la réduction du déficit de l'Etat, les communes et les intercommunalités souhaitent préserver les acquis de la décentralisation. Quelle méthode permettrait aux communes et intercommunalités de soutenir les politiques publiques tout en participant à la réduction du déficit de l'Etat ?

### **Débat co-présidé par :**

- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux, secrétaire général de l'AMF, président de la commission des Finances et de la fiscalité locales de l'AMF ;
- **Antoine HOMÉ**, maire de Wittenheim, vice-président de Mulhouse Alsace Agglomération et Conseiller Régional, rapporteur de la commission des Finances et de la fiscalité locales de l'AMF.

### **1<sup>ère</sup> séquence - La remise en cause de l'autonomie financière est-elle inéluctable ?**

Quel avenir pour les ressources locales avec la suppression de la taxe d'habitation (TH) et la réduction des montants individuels de DGF ?

Pour soutenir le pouvoir d'achat, la loi de finances pour 2018 prévoit la suppression de la TH en 3 ans pour 80% des contribuables. La décision du Conseil constitutionnel de janvier 2018 a conduit finalement à envisager la suppression de la totalité de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le bloc communal verra son pouvoir de taux et son autonomie progressivement supprimés sur une recette de 23 Md€ fortement remis en cause (hors taxe d'habitation des résidences secondaires). On peut se demander si le cumul de ces contraintes sur les budgets locaux ne conduira pas le bloc communal à réduire les services à la population pour maintenir les équilibres financiers. Ceci pourrait finalement peser sur le pouvoir d'achat, risquant ainsi d'annuler une partie des effets attendus de la suppression de la TH. Au-delà, quel est l'avenir des autres taxes locales dites « petites » ?

Après 4 années de baisse de la DGF de 2014 à 2017, celle-ci se poursuit et de façon bien plus forte pour 3 532 communes en 2018 via une réduction de leurs dotations de péréquation représentant plus de 1% de leurs recettes de fonctionnement. Des baisses supplémentaires sont à prévoir en 2019 sur la dotation forfaitaire dont l'écrêtement sera en effet calculé sur la base du potentiel fiscal 2018, lui-même établi sur les périmètres intercommunaux 2017. Enfin, ces nouvelles baisses de dotation se cumulent avec d'autres dispositifs comme le FPIC. Au total, les communes les plus pénalisées sont très majoritairement des communes de petite taille et à faible potentiel financier : cette situation interroge sur l'avenir des communes rurales notamment.

Ces baisses de dotation sont en complet décalage par rapport au message porté depuis plusieurs mois par l'Etat sur l'arrêt des baisses de dotation et la stabilisation de la DGF en 2018.

D'autres réductions de recettes (par ex compensation partielle des exonérations de fiscalité) ou hausses des charges et impacts de nouvelles normes imposées par l'Etat continuent de peser sur les budgets locaux, réduisant d'autant les marges de manœuvre.

L'encadrement des dépenses pour réduire le déficit de l'Etat est-il un retour du contrôle a priori des budgets locaux ? La nouvelle mandature impose à 145 communes et 62 EPCI un plafonnement triennal de l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement.

Pourquoi la réduction du déficit devrait-il se faire à travers l'encadrement de la dépense locale alors que les collectivités locales ne peuvent pas être en déficit et ont participé à la réduction annuelle du déficit public à hauteur de 0,1 point de PIB en 2016 ?

## 2ème séquence : Quelle méthode : contrat léonin ou dialogue responsable ?

La commune et l'intercommunalité, de par leur taille et leur proximité des besoins locaux, sont les structures les plus adaptées pour proposer une solution globale aux habitants en termes de services et d'aménagement du territoire, au prix d'un tarif standard et d'une fiscalité qu'elles maîtrisent.

D'autres solutions peuvent être mises en place pour répondre aux objectifs de réduction du déficit de l'Etat et de la dette publique. Par exemple, pour prendre toute leur part à l'assainissement des finances publiques, la participation des collectivités ne pourrait-elle pas être paramétrée à hauteur de leur part dans la dette publique ?

L'existence même de petites communes, le très grand nombre d'élus locaux qui sont autant d'administrateurs bénévoles est aussi une réalité peu coûteuse.

Quelles sont les solutions pour préserver la libre administration essentielle au soutien des politiques publiques ?

Concernant la fiscalité locale et pour plus d'équité et de justice fiscale, les valeurs locatives des locaux professionnels sont révisées. Il faut désormais poursuivre la démarche avec la révision des locaux d'habitation, indispensable au maintien des taxes locales. Cette révision doit aussi être accompagnée par une amélioration de la connaissance et de la qualité des bases fiscales notamment en Outre-mer.

Par ailleurs, la redéfinition des ressources propres via une modification de l'article 3 de la loi organique de 2004 est une solution défendue par l'AMF pour garantir l'autonomie fiscale : les ressources propres seraient celles dont la commune et l'intercommunalité gardent la maîtrise du taux et/ou de l'assiette. Cette maîtrise des taux est essentielle au maintien d'une démocratie locale forte et vivante. Il est essentiel que les citoyens contribuent au financement des dépenses publiques locales, ce qui permet de préserver l'appartenance à la République et à une communauté locale et renforce le sentiment de responsabilité, à la fois des élus – qui votent l'impôt – et des citoyens – qui le paient.

La ressource de substitution à la TH doit ainsi être fondée sur l'impôt, sous la responsabilité des élus, et non sur une dotation qui pèserait en outre sur le budget de l'Etat et viendrait accroître son déficit.

Ne convient-il pas de réformer les dotations et la péréquation, mettre en cohérence les dispositifs de DGF et de péréquation (en particulier les critères de ressources et de charges) avec la nouvelle carte intercommunale, revoir les critères d'attribution pour tenir compte de la suppression de la TH ?

Enfin, le bloc communal assure les 2/3 des investissements publics locaux (qui représentent plus de 70% de l'investissement public). Pour préserver l'investissement et développer des territoires dont les besoins sont différents, ne faut-il pas mettre fin au mécanisme d'allocation des dotations d'investissement qui sont ainsi fléchées par l'Etat sur les priorités qu'il a définies ? La globalisation des dotations d'investissement ne permettrait-elle pas de préserver la décentralisation, l'efficacité et la réactivité de l'action publique locale ?

### Avec les interventions de :

- **Marie-France BEAUFILS**, maire de Saint-Pierre-des-Corps (37)
- **Christian BILHAC**, maire de Péret (34), président de l'Association des maires de l'Hérault
- **Olivier CARRÉ**, maire d'Orléans (45), président d'Orléans Métropole
- **Marie-Claude JARROT**, maire de Montceau-les-Mines (71), présidente de l'Association des maires de Saône-et-Loire (71)
- **Christophe JERRETIE**, député de la Corrèze (19), membre de la Délégation aux collectivités territoriales et rapporteur de la mission flash sur l'autonomie des collectivités territoriales
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), premier vice-président délégué de l'AMF, président du Comité des finances locales

Débat animé par **Jean DUMONTEIL**, journaliste

**JEUDI 22 NOVEMBRE 2018 DE 9H30 À 12H**

**FORUM – SALLE 500**

## **DE LA PETITE ENFANCE A L'ECOLE : VERS PLUS DE CONTINUITÉ EDUCATIVE ?**

Les élus locaux sont pleinement convaincus de l'investissement social que représentent le développement de modes d'accueil du jeune enfant, comme de services de soutien à la parentalité, ainsi que le déploiement de politiques éducatives en cohérence avec les politiques portées par l'Education nationale.

Si les réformes successives des rythmes scolaires ont mis en lumière le rôle éducatif des élus locaux et l'intérêt de la continuité entre les temps scolaire et périscolaire, la perspective d'une instruction obligatoire dès l'âge de trois ans offre l'opportunité de réfléchir à la transition entre la petite enfance et le temps de l'école.

Alors que l'organisation des politiques familiales et éducatives est cloisonnée au niveau national en dépendant de deux ministères différents, l'échelon local offre l'opportunité de réunir l'ensemble des acteurs au plus près des besoins des territoires et des populations.

Quels accompagnements du bloc local par l'Etat pour la mise en œuvre des ambitions portées en matière d'investissement social et de continuum éducatif ? Comment favoriser la portée éducative des crèches, comme des modes d'accueil individuel, et une école maternelle épanouissante pour le développement de l'élève ? Quels enjeux en termes de formation des personnels, notamment des ATSEM ? Le plan mercredi permettra-t-il une meilleure continuité des temps scolaire et périscolaire pour les communes ayant fait le choix de revenir à 4 jours ?

### **Forum co-présidé par :**

- **Sylvine THOMASSIN**, maire de Bondy (93), présidente de la commission éducation de l'AMF
- **Agnès LE BRUN**, maire de Morlaix (29), rapporteure de la commission éducation de l'AMF

### **1<sup>ère</sup> séquence – De la petite enfance à l'école maternelle : quelle transition proposée par les élus ?**

- La préparation des enfants à l'entrée à l'école maternelle : quel rôle jouent les établissements d'accueil du jeune enfant ? Quelle place des modes d'accueil individuel et des services de soutien à la parentalité ? Quel rôle des éducateurs de jeunes enfants ?
- L'accueil des enfants de deux ans : quel choix entre les EAJE et l'école maternelle ? Pourquoi les classes passerelles peinent-elles à se développer ?
- L'instruction obligatoire à l'âge de trois ans à la rentrée 2019 : quels impacts pour les collectivités ? Quel rôle est attendu des Atsem ?

### Avec l'intervention attendue de :

- **Élisabeth LAITHIER**, adjointe au maire de Nancy (54)
- **Xavier MADELAINE**, maire d'Amfreville (14), co-présidents du groupe de travail petite enfance de l'AMF
- **André THIEN AH KOON**, maire du Tampon (974)
- **Nathalie TESSON**, ATSEM de France
- **Julie MARTY-PICHON**, présidente de la Fédération nationale des éducateurs du jeune enfant
- Un représentant d'une commune de Bretagne (obligation de l'instruction à 3 ans et financement des écoles privées)

### 2<sup>e</sup> séquence – Du temps scolaire au temps périscolaire : quelle complémentarité peuvent bâtir les élus ?

- Vers un nouveau modèle d'organisation de la semaine basé sur quatre jours scolaires et l'offre d'activités périscolaires de qualité le mercredi :  
Comment rendre accessible le Plan mercredi, qui s'appuie sur l'accueil de loisirs déclaré, au regard des inégalités territoriales et de moyens ? Avec quels financements ? Les communes dont les écoles sont restées à quatre jours et demi s'emparent-elles aussi de ce Plan ? Quel accompagnement peuvent proposer les associations d'éducation populaire le mercredi ?
- Vers une complémentarité différenciée selon le rythme des écoles à quatre jours ou à quatre jours et demi.  
Quel type de complémentarité souhaite aujourd'hui impulser l'Etat en lien avec les acteurs éducatifs locaux, dans le respect des compétences de chacun ? Le temps du mercredi est-il plus adapté pour organiser des activités en complémentarité avec le temps scolaire, par rapport aux NAP ? Pour quels enfants ?  
Quel bilan peut-on tirer de la semaine de quatre jours et demi et de l'organisation des NAP pour les collectivités qui continuent d'appliquer la réforme de 2013 ?

### Avec l'intervention attendue de :

- **Christophe LUBAC**, maire de Ramonville-Saint-Agne (31)
- **Cédric VIAL**, maire des Echelles (73)
- **Isabelle SANCERNI**, présidente de la CNAF
- Un représentant des Francas

### Avec la participation de Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Education nationale

Forum animé par **Bruno LEPRAT**, journaliste

**JEUDI 22 NOVEMBRE 2018 DE 9H30 À 12H**

**FORUM – SALLE 300**

## **560 CREATIONS DE COMMUNES NOUVELLES, ET APRES ?**

La création de communes nouvelles constitue un mouvement sans précédent de regroupement de communes en France, inédit depuis les 40 dernières années. A ce jour, 560 communes nouvelles se sont créées, regroupant plus de 1 800 communes et près de 2 millions d'habitants.

Au regard du nombre de projets en cours (plus de 200 projets recensés par l'AMF à ce jour), il apparaît clairement que la dynamique se poursuit et devrait aboutir à de nombreuses créations d'ici le 1er janvier 2019.

L'AMF, très mobilisée sur ce mouvement, vous invite à faire le point à partir de votre expérience en tant que maire ou maire délégué d'une commune nouvelle mais également de témoigner de votre projet de création en cours. Ce forum sera également l'occasion de revenir sur les évolutions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des communes nouvelles et leur réussite à l'avenir.

### **Témoignages, débats, échanges avec la salle autour de quatre thématiques lors desquelles pourront intervenir des maires de communes nouvelles et des élus porteurs de projets :**

Pourquoi s'engager dans un projet de commune nouvelle ? Quels sont les leviers (politiques, financiers, d'organisation du territoire, maintien des services publics, capacité d'investissement ...) ? Quelles facilités ou contraintes ?

Quelles sont les attentes du public (habitants, entreprises, associations) et comment réagit la population ? Comment assurer le management du changement pour les agents ?

Quelles sont les difficultés rencontrées par les élus dans la mise en œuvre de leur commune nouvelle ? Quelles sont les solutions trouvées localement ou en attente ?

Quelle relation avec les autres collectivités ? Quel est l'avenir des communes nouvelles ?

#### **Forum co-présidé par :**

- **Philippe CHALOPIN**, maire de Baugé-en-Anjou (49), président de la communauté de communes Beaugois-Vallée (49) et co-président du groupe de travail de l'AMF sur les « Communes nouvelles »

#### **Avec les interventions de :**

- **Françoise GATEL**, sénatrice d'Ille-et-Vilaine (35)
- **Benoît ARRIVÉ**, maire de Cherbourg (50)
- **Jeanine LARIDANS**, maire Le Gault du Perche (41)
- **Patrick MARTIN**, maire de Petit Caux (76) ;
- **Sylvie SOURISSEAU-GUINEBERTEAU**, maire de Brissac Loire Aubance (49)
- **Jean-Marc VASSE**, maire de Terres-de-Caux (76), maire référent sur les communes nouvelles
- des représentants de Territoires conseils et des services de l'Etat

Forum animé par **Philippe POTTIÉE-SPERRY**, journaliste





**JEUDI 22 NOVEMBRE 2018 DE 9H30 À 12H**

**FORUM – SALLE 150**

## **ANIMER UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE ÉCONOMIQUE**

Les intercommunalités jouent un rôle de premier plan dans l'organisation et la mise en œuvre des politiques locales de développement économique. Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale et face aux enjeux, comment les EPCI définissent-ils leur stratégie locale en accord avec les stratégies régionales ? Face à la diversité des acteurs publics et privés du développement économique local, comment organiser une concertation, une coopération et adapter les interventions pour renforcer l'efficacité et la visibilité de l'action publique ?

### **Forum co-présidé par :**

- **Laurent HÉNART**, vice-président de l'AMF, président de la commission Développement économique, tourisme, commerce de l'AMF, maire de Nancy (54)
- **Christophe FERRARI**, président Grenoble Alpes Métropole (38)

**Introduction par Patrick MARTIN, président délégué du MEDEF** (*12 propositions pour le développement économique des territoires*)

### **1<sup>ère</sup> Table ronde - Enjeux territoriaux du développement économique**

Quels sont les enjeux principaux du développement économique pour les EPCI qui portent le foncier et représentent la proximité, en lien avec les régions qui portent les stratégies (SRDEII) et les financements ? Comment prendre en compte la singularité des territoires et définir des axes thématiques prioritaires ? Comment planifier l'action économique intercommunale au service des entreprises et de la compétitivité ?

### **Avec l'intervention de :**

- **Laurent HÉNART**, vice-président de la Métropole du Grand Nancy (54)
- **Marinette TORPILLE**, conseillère exécutive de la Collectivité Territoriale de Martinique et présidente de l'Agence Martinique Développement (972)
- **Arnaud LÉCUYER**, président de Dinan Agglomération (22)
- **Nadia PELLEFIGUE**, vice-présidente de la région Occitanie

### **2<sup>nd</sup> table ronde - Gouvernance et coopération, pour une action économique cohérente et efficace**

Les EPCI sont à la fois acteurs direct du développement économique et soutien de celui-ci. Une vision partagée et complémentaire permettra une action efficace. Quelle gouvernance pour ces stratégies intercommunales de développement économique ?

Comment animer le réseau économique d'un territoire en collaboration avec la région et avec les autres acteurs locaux du développement économique ? Quelle forme peut prendre cette animation ? Comment les EPCI peuvent-ils coopérer entre eux, au profit de leur territoire ?

**Avec l'intervention de :**

- **Isabelle HÉLIOT-COURONNE**, adjointe au maire de Troyes, conseillère communautaire Troyes Champagne Métropole (10) et présidente de la commission développement économique de la région Grand Est
- **Christophe FERRARI**, président Grenoble Alpes Métropole (38)
- **Xavier Dullin**, président de Chambéry-Cœur des Bauges et du syndicat Chambéry-Grand Lac économie (73)
- **Denis Turrel**, président de la communauté de communes du Volvestre (31).

Forum animé par **Laurence DENÈS**, journaliste

## POINTS INFO

### Mardi 20 novembre

- Le prélèvement à la source pour les agents et les élus.....p. 43

### Mercredi 21 novembre

- La taxe de séjour et l'obligation de collecte par les plateformes .....p. 45
- Littoral : quels outils pour maîtriser l'urbanisation en dehors des agglomérations et villages .....p. 47
- Protection et sécurité des données.....p.49
- L'automatisation du FCTVA .....p.51
- La coopération décentralisée au service du développement communal..p.53



**Mardi 20 novembre 2018 de 10h30 à 12h00  
POINT INFO – SALLE 150**

## **Le prélèvement à la source pour les agents et les élus**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la réforme du recouvrement de l'impôt sur le revenu (IR) s'appliquera.

Les communes et les EPCI seront alors les nouveaux collecteurs de l'IR qu'ils collecteront sur les sommes versées aux agents (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public ou de droit privé ou chômeurs indemnisés par la collectivité) et aux élus. L'administration fiscale, quant à elle, continue de calculer l'IR et reste le correspondant des agents et des élus sur toutes les questions fiscales les concernant.

Le prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu (IR) a mobilisé une grande partie de l'année 2018 les employeurs chargés de le mettre en place.

En effet, depuis le second trimestre de l'année, les employeurs territoriaux ont dû réaliser une série d'opérations indispensables à la réussite de cette mission : sécuriser le logiciel de paye en lien avec l'éditeur, vérifier les données relatives aux agents et aux élus (essentiellement le numéro d'immatriculation NIR) et s'inscrire sur la plateforme « net-entreprises » qui permet d'échanger les données avec l'administration fiscale via le dispositif PASRAU. Par ailleurs, les collectivités peuvent, depuis septembre, sensibiliser les agents, en affichant sur le bulletin de paye ou d'indemnité le taux de prélèvement (taux fiscal personnel ou au choix de l'intéressé, taux neutre) et le montant qui sera prélevé en janvier 2019.

Ce Point info permettra aux élus d'échanger sur leur nouveau rôle de collecteur d'impôt, de faire le point sur la mise en place de la réforme et d'interpeller la DGFIP et la DGCL sur les difficultés rencontrées.

Il sera aussi l'occasion d'aborder la fiscalité des élus locaux. Celle-ci a connu d'importants changements ces deux dernières années pouvant conduire à une hausse significative du montant de l'impôt. Il sera notamment question d'en expliquer les raisons et de rappeler les modalités du PAS sur les indemnités de fonction en 2019, en particulier le calcul de l'abattement fiscal des élus exerçant plusieurs mandats indemnisés.

Enfin, un outil exclusif de l'AMF, respectant les garanties de confidentialité et permettant aux élus d'estimer le montant de l'impôt qui sera prélevé sur leurs indemnités de fonction, sera présenté à cette occasion.

### **Point-info co-animé par :**

- **Christophe IACOBBI**, maire d'Allons (04), membre de la commission Fonction publique territoriale et ressources humaines de l'AMF
- **Elisabeth MARQUET**, maire de Jarzé-Villages (49), membre de la commission Fonction publique territoriale et ressources humaines de l'AMF

### **Avec les interventions de :**

- **deux représentants de la DGFIP**
- **un représentant de la DGCL.**



**Mercredi 21 novembre 9h30 à 11h00  
POINT INFO – SALLE 150**

## **Taxe de séjour et obligation de collecte par les plateformes**

La taxe de séjour est un outil essentiel de financement pour les collectivités territoriales, dont le produit représentait 365 millions d'euros en 2016. Cet impôt local évolue régulièrement et des difficultés de mise en œuvre perdurent.

Quelles sont les dernières évolutions législatives ? Comment les territoires mettent en place cette taxe de séjour ? Quelles sont les incidences de la taxation proportionnelle au coût de la nuitée pour les hébergements non classés ? Comment les plateformes s'organisent-elles pour collecter la taxe et surtout comment la reverser aux communes et EPCI concernés ?

### **Avec l'intervention de :**

- **Sébastien SIMOES**, chef du bureau de la fiscalité locale, DGCL
- **Philippe ROMAC**, chef du bureau conseil fiscal et valorisation financière du secteur public local, DGFIP
- **Emmanuel MARILL**, directeur de Airbnb France.





**Mercredi 21 novembre 2018 de 11h00 à 12h30  
POINT INFO – SALLE 150**

## **Littoral : quels outils pour maîtriser l'urbanisation ?**

L'urgence d'appréhender dans les politiques d'aménagement les phénomènes d'érosion et de submersion marine et leurs impacts sur la pérennité des constructions situées sur les zones de recul du trait de côte, a depuis ces dernières années, réactivé le débat sur la nécessité de déterminer, au plus près du terrain, les modalités optimales de relocalisation des constructions ainsi menacées compatibles avec les grands principes inscrits dans la loi Littoral de 1986 : extension de l'urbanisation en continuité des zones urbanisées, extension de l'urbanisation limitée dans les espaces proches du rivage, interdiction de construire dans la bande des 100 mètres.

Parallèlement à ce débat, la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite « ELAN » a pris acte de la nécessité d'étendre, dans le cadre d'un projet de territoire défini, et sous certaines conditions restrictives identifiées par les SCoT et les PLU(i), les capacités de construction dans certaines zones insusceptibles d'être qualifiées de zones dites « d'urbanisation diffuse », lesquelles pourraient recouvrir les zones aujourd'hui inconstructibles communément appelées « dents creuses », pour répondre aux objectifs de développement économique, de mixité sociale et de création de logements dans les zones littorales soumises à une forte pression foncière.

Dans ce même but, un futur décret relatif aux Plans de prévention des risques inondation imposerait de nouvelles normes de constructibilité en zone littorale en arrière des digues et renverrait cette responsabilité aux élus dans le cadre de leur politique d'aménagement.

Comment sont définis ces différents outils ? Qui peut les mettre en œuvre ? Quelles constructions peuvent être autorisées ? Dans quelles conditions et quels délais ? Quels régimes d'indemnisation pour les constructions mises en péril par ces phénomènes naturels ?

### **Point-info co-animé par :**

- **Dominique CAP**, maire de Plougastel (29), président du Groupe de travail Littoral de l'AMF, Président de l'Association des maires du Finistère
- **Hervé BOUYRIE**, maire de Messanges (40), rapporteur du groupe de travail Littoral, Président de l'Association des maires des Landes

### **1<sup>ère</sup> séquence - Quels outils pour répondre à la rationalisation de l'urbanisation en zone littorale ?**

### **2<sup>ème</sup> séquence - Quelle articulation entre les politiques d'aménagement et de planification et les politiques de prévention des risques naturels pour répondre aux conséquences des phénomènes d'érosion côtière et de submersion marine ?**

### **Avec les interventions de :**

- **David LISNARD**, maire de Cannes (06) sur la gestion de l'érosion et risques d'inondation dans les politiques d'aménagement.

- **Marcellin NADAUD**, maire du Prêcheur en Martinique ;
- **Camille ANDRÉ**, chargé de mission au GIP Littoral Aquitain (stratégie de gestion de la bande côtière),
- **Lionel CAUSSE**, député des Landes, co-président du groupe d'études Mer et littoral ;
- **Sophie PANONACLE**, députée de Gironde, membre du groupe d'études littoral ;
- **Michel VASPART**, sénateur des Côtes-d'Armor, président du groupe d'études Mer et littoral ;
- **Pastèle SOLEILLE**, sous-directrice de la qualité du cadre de vie du ministère de la Cohésion des territoires

**Mercredi 21 novembre 2018 de 11h00 à 12h30  
POINT INFO – SALLE MARIANNE**

## **Protection et sécurité des données**

Pourquoi et comment protéger les données personnelles dont disposent communes et intercommunalités ? Quels réflexes acquérir ?

Comment mieux sécuriser les données et réagir face à la cybermalveillance ?

**Point-info animé par Jean-Claude HUSSON**, maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines (78)

### **Avec les interventions de :**

- **Albine VINCENT**, chef du service des délégués à la protection des données à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
- **Armelle GUICHARD**, déléguée à la protection des données à la mairie de Sceaux (92)
- Un représentant de l'ANSSI



**Mercredi 21 novembre 2018 de 14h00 à 15h30  
POINT INFO – SALLE 150**

## **L'automatisation du FCTVA**

En assurant le remboursement de la TVA payée par les collectivités locales sur leurs dépenses d'investissement et certaines dépenses de fonctionnement, le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) joue un rôle majeur dans le soutien à l'investissement local. Il constitue également un enjeu important des relations financières entre l'Etat et les collectivités, avec un volume de 5,6 milliards d'euros en 2018.

Toutefois, le mode de fonctionnement actuel du FCTVA rend sa gestion peu satisfaisante : procédures restées en grande partie manuelles, complexité des règles d'éligibilité, manque de prévisibilité pour les collectivités et pour l'Etat, versements parfois aléatoires dans le temps.

Des travaux ont donc été engagés en 2015 pour simplifier et améliorer la gestion du FCTVA. La réforme proposée consiste à automatiser la gestion du fonds en définissant l'assiette des dépenses éligibles exclusivement par référence à l'imputation comptable des dépenses. Il s'agit donc de lister les lignes comptables prises en compte pour le calcul du FCTVA afin d'extraire automatiquement les dépenses éligibles.

Associée aux différentes étapes de préparation de la réforme, et notamment dans le cadre de la mission conduite par Nathalie MARTHIEN, préfète, l'AMF soutient cette réforme qui permettra de simplifier la gestion du FCTVA.

D'abord prévue pour 2019, son application est reportée à 2020 en raison de l'ampleur des modifications à intégrer dans les systèmes informatiques de l'Etat.

Cette réforme va modifier profondément les modalités de gestion du FCTVA, aussi bien pour les services de l'Etat que pour les collectivités locales. Une grande partie des procédures de déclaration, de contrôle et de versement du FCTVA sera automatisée. Le recours à des procédures manuelles restera toutefois nécessaire pour un nombre réduit de dépenses spécifiques. Par ailleurs, si le taux de calcul du FCTVA est maintenu à son niveau actuel, la réforme implique un ajustement de l'assiette du FCTVA, de manière à ce qu'elle corresponde à une définition exclusivement comptable.

Ce point-info permettra de présenter le contenu de la réforme, les nouvelles modalités de gestion du FCTVA et leurs implications concrètes pour les collectivités.

### **Point-info co-animé par :**

- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), secrétaire général de l'AMF, président de la commission Finances et fiscalité locales de l'AMF,
- **Antoine HOMÉ, maire de Wittenheim (68)**, rapporteur de la commission Finances et fiscalité locales de l'AMF.

### **Avec les interventions de :**

- **Nathalie MARTHIEN**, préfète, en charge de la mission de mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA
- **Etienne DUVIVIER**, sous-directeur de la Gestion comptable et financière des collectivités locales, Direction générale des finances publiques (DGFIP)



**Mercredi 21 novembre 2018 de 16h à 17h30  
POINT INFO - SALLE 150**

## **La coopération décentralisée au service du développement communal**

Suite à la circulaire du 24 mai 2018 portant sur le cadre juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales et de son contrôle par les préfets, il s'agit ici de prendre en compte les dernières évolutions législatives pour présenter la pratique des communes et intercommunalités en la matière. La circulaire rappelle ainsi la compétence de principe dont dispose les communes pour organiser des actions de « coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire ».

En parallèle, un Guide juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales a été rédigé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et permettra de répondre aux questions fréquemment posées par les élus et de compléter l'information à destination des collectivités territoriales.

**Point-info co-animé par Louis GISCARD d'ESTAING**, maire de Chamalières (63), vice-président de Clermont Auvergne Métropole.

### **Avec les interventions de :**

- **Bérangère POLETTI**, députée des Ardennes (08)
- **Bertrand PANCHER**, député de la Meuse (55),
- **Roland RIES**, maire de Strasbourg (67), président de Cités Unies France,
- **Christine MORO**, ambassadeur, déléguée à l'Action extérieure des collectivités territoriales,
- **Marie-Pierre BOURZAI-CHERIF**, responsable de la division Territoires et Entreprises de l'AFD.

## CONTACTS UTILES

- **Accréditation obligatoire** : - ***jusqu'au 15 novembre***, préinscription par e-mail  
- ***du 19 au 22 novembre***, directement à l'accueil presse (au Sénat le 19, puis à partir du 20 au Pavillon 5 du Parc des expositions de la Porte de Versailles).
- **Contacts presse** :
- Marie-Hélène GALIN**  
Tél : 01 44 18 13 59  
[marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr)
- Thomas OBERLÉ**  
Tél : 01 44 18 51 91  
[thomas.oberle@amf.asso.fr](mailto:thomas.oberle@amf.asso.fr)
- Anaïs GAUTREAU**  
Tél : 01 44 18 14 18  
[service.communication@amf.asso.fr](mailto:service.communication@amf.asso.fr)
- **Accès** : Pavillon 5
- **Horaires** : 9h00 à 18h30
- **Transports** : Métro Porte de Versailles (ligne 12)  
Lignes de bus n° 80  
Tramway (ligne 3)  
Parking C de Paris-Expo